

COMMUNE DE SCHLIERBACH



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022

Date de convocation : 15 mars 2022

Président de séance : M. Bernard JUCHS, Maire.

Présents : Annie DEVEY, Isabelle DRUNTZER, Claudia-Isabel DURIGHELLO, Daniel GUTHLIN, Evelyne KESSLER, Jean-Baptiste LANGLOIS, Claude LEHR, Carole SCHERRER Robert SEEL.

Absents excusés : Alexandre DEL GROSSO, Marie CAPOZIO-RISSER, Gérard OTT et Paul TRZEBIATOWSKI.

Pouvoir : Marie CAPOZIO-RISSER à Bernard JUCHS.

Démission : Anne PALANIAK.

ORDRE DU JOUR

1. Compte administratif et de gestion 2021
2. Budget primitif 2022
3. Vote des taux 2022
4. Aménagement rue des Violettes
5. Captage source rue des Violettes
6. Divers
7. Rapport des commissions

COMPTE RENDU DU 7 février 2021

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 7 février 2021.

POINT 01 : COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2021

Le Conseil municipal, après l'avoir examiné, approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 836 658,56 €
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 002 396,39 €
- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 165 737,83 €
RESULTAT DE CLOTURE : + 879 455,94 €

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 152 936,41 €
- RECETTES D'INVESTISSEMENT : 487 166,08 €
- DEFICIT D'INVESTISSEMENT : 334 229,67 €
RESULTAT DE CLOTURE : + 35 470,75 €

Le Conseil municipal approuve également à l'unanimité le compte de gestion 2021 arrêté au même résultat.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal, constatant que les comptes administratifs font apparaître un excédent d'investissement de 35 470,75 € et un excédent de fonctionnement de 879 455,94 € ;

décide d'affecter :

- la somme de 35 470,75 € en recettes d'investissement, compte 001 ;
- la somme de 879 455,94 € en recettes de fonctionnement, compte 002 ;

POINT 02 : BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil municipal, après l'avoir examiné, vote à l'unanimité le Budget Primitif de 2022 arrêté comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 768 455,94 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 768 455,94 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 1 441 021,73 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 441 021,73 €

POINT 03 : VOTE DES TAUX 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux des taxes pour 2022, à savoir :

Taxe foncière (bâti) : 29,46
Taxe foncière (non bâti) : 84,93

POINT 04 : AMENAGEMENT RUE DES VIOLETTES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception des offres du marché public des travaux d'aménagement de la rue des Violettes.

Deux offres sont parvenues dans les temps et une offre a été remise en retard, donc non prise en compte. Les deux entreprises ayant soumissionné sont, l'entreprise TP Pays de Sierentz et l'entreprise TP3F de Blotzheim.

La conformité des deux offres a été vérifiée par le Bureau d'études CARDOMAX et étudiée par la commission. Après négociation et demande de complément d'information les offres finales se décomposent ainsi :

Entreprise	Montant Total HT	Montant Total TTC
TP Pays de Sierentz	161 879,50 €	194 255,40 €
TP3F	159 850,18 €	191 820,22 €

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et après délibération

- retient l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir l'entreprise TP3F de Blotzheim pour un montant TTC de 191 820,22 € et impute cette dépense au Budget 2022.
- autorise le maire à signer le marché public et l'ensemble des documents y afférent.

POINT 05 : CAPTAGE DE LA SOURCE RUE DES VIOLETTES

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré,

- donne son accord pour le captage de la source rue des Violettes pour la déverser sur le terrain à l'arrière du terrain de football dans une noue à des fins d'infiltration. Ce captage permettra de pouvoir récupérer l'eau si besoin pour l'arrosage des terrains de football, pour l'arrosage des fleurs ou pour création d'une fontaine par exemple.
- accepte le devis de l'entreprise TP HARTMANN de Steinbrunn-le-bas d'un montant de 6 268,80 € TTC
- inscrit la somme de 6500 € au Budget 2022.
- autorise le Maire à signer le devis et tous les documents afférent à ces travaux.

POINT 06 : PLAN DE TONTE

La commission, après en avoir discuté avec les agents techniques, proposent d'établir un « plan de tonte » pour l'ensemble des espaces verts de la commune. La hauteur de coupe de l'herbe sera différenciée selon l'endroit et l'usage.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, donne son accord pour la mise en œuvre du plan de tonte comme présenté. Il propose cependant de le simplifier, dans la mesure du possible, en gardant une seule et même hauteur de coupe (entre 8 et 10 cm) pour simplifier la tâche des agents techniques.

Ce plan de tonte sera visible sur le site Internet de la commune.

POINT 07 : RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION ENVIRONNEMENT et COMMUNICATION :

La collecte pour l'Ukraine les 8 et 9 mars a eu un franc succès. La municipalité remercie vivement tous les donateurs. Saint-Louis Agglomération a procédé au ramassage et transfert vers la Croix Rouge.

DEFI DECLIC : Après-midi Défi Déclic le samedi 9 avril à l'école élémentaire à partir de 14h.

HAUT-RHIN PROPRE : Matinée Haut-Rhin propre le samedi 02/04 à 8H45 place de Lauzun.

COMMISSION VOIRIE - URBANISME

La commission a procédé au passage dans les rues pour relever les différents endroits où persistaient des nids de poules. Une intervention est prévue par l'entreprise TP Bruetschy.

La commission Urbanisme planche sur la modification du PLU, 2 réunions de travail ont eu lieu avec l'ADAUHR.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRE

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée scolaire 2022-2023 sont en forte hausse. L'Education Nationale sera chargée de trouver la solution. Au niveau des bâtiments, la commune pourra trouver la solution puisqu'il existe à l'école primaire au moins une salle disponible.

L'école primaire remercie la municipalité pour le passeport du civisme, pour l'installation de nouvelles fenêtres et pour les tablettes et vidéoprojecteur installés dans chaque salle de classe.

COMMISSION ANIMATION – AINES – JEUNESSE :

Repas des Aînés le 8 mai à la salle des fêtes à 12h00.

Chasse aux œufs rue de Bâle les 16 et 17 avril 2022.